

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 26 avril à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIERMM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –
BOIVENT – MERCIER – TEILLET**EXCUSES** : MM. ALLEGRE – SUTRE**ABSENTS** : MME BOUDOIRE – MM. CALVET – REMAUD**POUVOIRS** : M. ALLEGRE a donné pouvoir à M. SAVIN
M. SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

2013-04-10 D**OBJET : Choix des voies départementales à déneiger pour conventionner avec le Conseil Général**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'épisode hivernal de 2012, la commune a décidé d'acquérir une lame de déneigement conjointement avec la commune de Coulgens (délibération 2012-12-04 D).

Monsieur le Maire précise en outre que pour intervenir sur le réseau routier départemental, il est nécessaire de conventionner avec le Conseil Général de la Charente et d'identifier les tronçons concernés.

Monsieur le Maire propose de retenir les routes suivantes en partant du carrefour principal du bourg :

- la RD 11 direction Anais sur 150 m ;
- la RD 11 direction Agris sur 580 m ;
- la RD 88 direction Tourriers sur 115 m ;
- la RD 45 direction Coulgens jusqu'à la limite communale avec celle-ci soit 1920 m ;
- la RD 91 direction Brie sur 170 m.

Ces linéaires seront confirmés ultérieurement par l'ADA de La Rochefoucauld.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de conventionner avec le Conseil Général pour déneiger ces sections de routes départementales ;
- donne mandat à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Fait à Jauldes, le 03 mai 2013

Le Maire**Eric SAVIN**